



# RÈGLEMENT

## Article 1 : CONDITIONS GENERALES

La SAS VETS, en partenariat avec la Fondation Résilience, sont les entités organisatrices d'événements sportifs, de cohésion sur le territoire français et dans les pays limitrophes. Ce règlement s'applique pour tous les événements sur le territoire français ou à l'étranger à l'exception de la Belgique.

## Article 2 : OBJECTIF DES MODULES

Faire découvrir et connaître les mouvements naturels (marcher, courir, attraper, s'orienter, grimper...), les bases du secourisme, des techniques d'adaptation ou de réaction à un danger ainsi que divers ateliers sportifs.

## Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Être majeur ou âgé de 16 ans le jour de l'événement (le mineur devra être accompagné d'un adulte garant et responsable du mineur durant toute la durée du stage).

Il devra également fournir le jour de l'événement ou déposer en ligne sur la plateforme d'inscription une autorisation parentale. Une Autorisation parentale type est disponible à télécharger via la plate-forme d'inscription de chaque événement ou notre site internet [xtreme-academy.com](http://xtreme-academy.com)

Également compléter une fiche médicale à destination de notre équipe secouriste.

Le document type est à télécharger sur la plate-forme d'inscription de chaque événement ou notre site internet [xtreme-academy.com](http://xtreme-academy.com). Une version formulaire en ligne est également disponible sur notre site internet.

## Article 4 : LIMITE DE PARTICIPANTS

La limite du nombre de participants est fixée par les responsables de l'événement en fonction de la capacité d'accueil de la structure utilisée.

Dès que la limite est atteinte, les inscriptions seront clôturées. Cette limite est toujours annoncée sur le site internet et/ou réseaux sociaux.

## Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via un lien communiqué sur les réseaux sociaux ou depuis le site internet. Nous travaillons avec la plateforme d'inscription Adeorun qui offre notamment le paiement sécurisé par carte bancaire.

Toute inscription est ferme et définitive. En vue des moyens engagés pour l'événement, elle ne fera l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Nous donnerons néanmoins l'opportunité au participant de trouver un remplaçant, cela sans frais de gestion, jusqu'à la date de clôture des inscriptions de l'événement en question.



Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute participation en cas de non-présentation des documents demandés ou de non-respect des consignes ou de la sécurité d'un participant avant, pendant l'évènement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout évènement si un nombre suffisant de participants n'est pas atteint, un remboursement sera alors opéré dans le mois (hors frais de dossier).

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'évènement.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, de menace terroriste ou toutes autres circonstances graves et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de supprimer des ateliers, d'arrêter l'évènement ou de l'annuler et ceci sans aucun remboursement.

## **Article 6 : TARIFICATION**

La participation est soumise à un tarif évolutif et spécifique par évènement.

Celui-ci est déterminé par les frais engagés, les assurances et les activités proposées.

Une partie des bénéfices sont directement reversés sur le compte de la Fondation Résilience.

## **Article 7 : ASSURANCE**

Responsabilité civile et individuelle accident : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

L'assurance ne couvre pas les risques individuels des participants. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir et garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu durant l'évènement qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

Il est obligatoire pour les participants de s'assurer personnellement en matière de responsabilité civile et vivement conseillé d'avoir une assurance individuelle complémentaire.

## **Article 8 : TENUE ET MATÉRIEL**

Consulter la liste du matériel obligatoire annoncée sur les réseaux et le site internet (tout manquement sera conclu par des pénalités).

## **Article 9 : RAVITAILLEMENT**

Fourni par l'organisation si le format de l'évènement le demande (eau et supplément alimentaire)

## **Article 10 : PROPRETÉ ET ENVIRONNEMENT**

Il est interdit de jeter toutes bouteilles ou détritus en pleine nature. Nous vous imposons d'avoir le civisme de respecter l'environnement, la nature et la faune sauvage.



## **Article 11 : GROUPES**

Les groupes sont constitués par le STAFF avant l'événement afin d'équilibrer les groupes et laisser la chance à chacun d'aller au bout de l'expérience.

## **Article 12 : DOMMAGE MATÉRIEL**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou dommages subis sur les biens des participants, ceux-ci doivent se présenter sans matériel sensible (clés, montres, téléphone, portefeuille ...).

Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisation pour tous dommages causés à leur équipement.

## **Article 13 : UTILISATION D'IMAGES**

Les photos prises par nos équipes avant, durant et après l'événement seront publiées sur le site et les réseaux sociaux après l'épreuve.

Par sa participation, chaque participant autorise l'organisation (ou ses Ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Cela vaut également pour les participants mineurs.

## **Article 14 : NEWSLETTER**

L'inscription implique pour le participant de suivre la réception des newsletters des événements de la SAS VETS, de l'Xtreme Academy et de la Fondation Résilience. Ces newsletters permettront notamment aux participants de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de l'événement ainsi que les futures à venir.

## **Article 15 : RGPD**

Conformément à la Réglementation Générale de Protection des Données, vos données personnelles fournies lors de votre inscription ne seront ni vendues ni cédées. Elles sont conservées par la SAS VETS et la Fondation Résilience à des fins publicitaires et commerciales. Chaque individu peut s'il le désire, demander simplement par mail la destruction de ses données par nos équipes et/ou se désabonner à nos newsletters via le lien en bas de chacune d'entre elles. Attention, en vous désabonnant, vous n'aurez plus les mails informatifs en cas d'inscription à un événement.



## **Article 16 : CLAUSE DE NON-CONCURRENCE**

Les participants s'engagent à ne pas copier ou porter concurrence à nos événements spécifiques par leurs contenus (scénario, activités physiques spécifiques, ateliers, images, médailles...).

## **Article 17 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il s'engage à le respecter scrupuleusement avant, pendant et après. L'organisation se réserve le droit de porter en justice tout manquement aux articles énoncés ci-dessus. Le participant doit se rendre sur le lieu et à l'horaire précisé par l'organisateur, l'organisation se réserve le droit de refuser la participation d'un stagiaire s'il arrive après le début de l'événement.

Les frais de déplacement (voiture, avion, bateau...) ne sont pas pris en charge par l'organisation, des moyens de covoiturage sont mis à disposition sur le groupe « entraide participants XTREME ACADEMY » sur Facebook.

En s'inscrivant, le participant atteste qu'il a bien pris connaissance du règlement, dans sa totalité, lié à cette activité.